



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 56877

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la création d'une mutuelle villageoise par une municipalité. Aussi elle lui demande l'état du droit sur cette initiative assurantielle consistant à la mise en place de contrats collectifs pour les administrés de la commune. Elle souhaiterait, en effet, savoir si cette initiative, qui pourrait faire des émules, est compatible avec le droit de la concurrence. Ce cas de figure se rapprochant des débats parlementaires ayant eu lieu lors de la discussion en séance des clauses de désignation en protection sociale d'entreprise, la commune ne devrait-elle pas plutôt recommander un contrat à ses administrés plutôt que de le souscrire ? Par conséquent, elle lui demande de lui fournir les éclaircissements nécessaires sur ces questions.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56877

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4610

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)